

**SAGE Marne et Beuvronne**  
**Compte-rendu de l'installation de la Commission Locale de**  
**l'Eau du SAGE Marne et Beuvronne**  
**Mardi 19 septembre 2023 à 10h00**

**Participants :**

NOM	PARTICIPATION
<b>Collège des collectivités et des structures gestionnaires de l'eau (19 présents, 3 mandats)</b>	
<b>Julien BOUSSANGE</b> SIBHBB	Présent(e)
<b>Didier ATTALI</b> SMMRPM	Présent(e)
<b>Marie-Christine RAMBURE-LAMBERT</b> SMAERTA	Excusé(e)
<b>Jacques DELPORTE</b> SIAM	Présent(e)
<b>Xavier FERREIRA</b> SMAEP Théroutanne Marne et Morin	Présent(e)
<b>Jean-Louis DURAND</b> SMAEP de la Goële	Excusé(e)
<b>Monsieur le Président ou son représentant</b> CR Hauts-de-France	Excusé(e)
<b>Nathalie TORTRAT</b> CR Île-de-France	Présent(e)
<b>Gilles SELLIER</b> CD Oise	Présent(e)
<b>Jean Marc CHANUSSOT</b> CD Seine-et-Marne	Présent(e)
<b>Pierre LAPORTE</b> CD Seine-Saint-Denis	Présent(e)
<b>Morgan TOUBOUL</b> CD Val d'Oise	Excusé(e)
<b>Monsieur le Président ou son représentant</b> EPTB Seine Grands Lacs	Excusé(e)
<b>Fabrice MARCILLY</b> CA Coulommiers Pays de Brie	Excusé(e)

<b>Régis SARAZIN</b> CA du Pays de Meaux	Présent(e)
<b>Claude DECUYPERE</b> CA du Pays de Meaux	Présent(e)
<b>Marc ROUQUETTE</b> CA du Pays de Meaux	Présent(e)
<b>Laurent DELPECH</b> CA Marne et Gondoire	Présent(e)
<b>Jean-Paul MICHEL</b> CA Marne et Gondoire	Présent(e)
<b>Jean-Luc SERVIERES</b> CA Roissy Pays de France	Présent(e)
<b>Jean-Pierre DORMEAU</b> CA Roissy Pays de France	Présent(e)
<b>Isabelle RUSIN</b> CA Roissy Pays de France	Excusé(e)
<b>Fernand VERDELLET</b> CA Val d'Europe Agglomération	Présent(e)
<b>Maxence GILLE</b> CC du Pays de l'Ourcq	Présent(e)
<b>Jean LEFORT</b> CC Plaines et Monts de France	Présent(e)
<b>Gabriel DATY</b> CC du Pays de Valois	Présent(e)
<b>Jean-Claude FOYE</b> Tremblay-en-France	Excusé(e)
<b>Collège des usagers (10 présents)</b>	
<b>Charlotte GIORDANO</b> CPIE des Boucles de la Marne	Présent(e)
<b>Claude GAUTRAT</b> France Nature Environnement	Présent(e)
<b>Éric GENET</b> Veolia	Présent(e)
<b>Fabien GARNIER</b> Saur	Présent(e)
<b>Monsieur le Président ou son représentant</b> SD de la Propriété Privée Rurale de Seine-et-Marne	Excusé(e)
<b>Alba DESMAREST</b> Aéroport de Paris (ADP)	Présent(e)
<b>Gilles LECHOPIER</b> UFC Que Choisir	Présent(e)
<b>Pascal HUGER</b> Club Marne et Gondoire Canoë-Kayak	Présent(e)

<b>Marc LELOUP</b> FDPPMA	Présent(e)
<b>Monsieur le Président ou son représentant</b> Chambre d'Agriculture	Excusé(e)
<b>Monsieur le Président ou son représentant</b> Chambre de Commerce et d'Industrie	Excusé(e)
<b>Pascal OLIVIER</b> Association des Irrigants du Nord de Seine-et-Marne	Présent(e)
<b>Grégoire DUTERTRE</b> CAUE Seine-et-Marne	Présent(e)
<b>Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (4 présents, 4 mandats)</b>	
<b>Lydia PROUVE</b> AESN	Présent(e)
<b>Alice ARLOT-HENRY</b> ARS	Présent(e)
<b>Magali JOURNET</b> DRIEAT	Présent(e)
<b>Lucy BALENDA</b> OFB	Excusé(e)
<b>Yann-Hugo MALLY</b> DDT60	Excusé(e)
<b>Elise GRANGET</b> DDT60	Excusé(e)
<b>Coline GRABINSKI</b> DDT60	Excusé(e)
<b>Grégory MOREAU</b> DDT77	Présent(e)
<b>Sophie FONTAINE</b> DDT95	Présent(e)
<b>Thomas BOUYER/ Caroline LAVALLART</b> Préfet de Région, Préfet Coordinateur de Bassin	Excusé(e)
<b>Présents à titre consultatif</b>	
<b>Virginie ANDIAS</b> DDT77	Présent(e)
<b>Sandrine LEMENAGER</b> DDT77	Présent(e)
<b>Jean-Michel MOSKOVOY</b> SIAM	Présent(e)
<b>Amandine HASSANI</b> SIAM	Présent(e)

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Mandats
48	33	7

**Pièces jointes au compte-rendu :**

- Règles de fonctionnement de la CLE modifiées le 19 septembre 2023 ;
- Diapositives de présentation de l'historique du SAGE Marne et Beuvronne.

**Objet de la réunion :** Réunion d'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Marne et Beuvronne.

**1<sup>ère</sup> partie : Présidence de M. le Sous-Préfet de Meaux**

1. Ouverture de la séance ;
2. Rappel du cadre réglementaire ;
3. Approbation des règles de fonctionnement de la CLE ;
4. Vérification du quorum exigé au règlement de la CLE pour les élections ;
5. Élection du Président de la CLE ;
6. Élection des vice-présidents ;

**2<sup>ème</sup> partie : Présidence du Président de la CLE**

1. Désignation des membres du bureau
2. Désignation de la structure porteuse ;
3. Présentation du SAGE Marne et Beuvronne par la structure porteuse ;
4. Calendrier prévisionnel d'élaboration et éléments budgétaires ;
5. Points divers

Cette réunion d'installation fait suite à la signature des arrêtés structurels et nominatifs de la CLE du SAGE Marne et Beuvronne le 18 août 2023.

*Accueil des participants*

**I. Ouverture de la séance**

M. Nicolas HONORÉ, Sous-Préfet de Meaux, ouvre la séance à 10 heures 10 en remerciant l'ensemble des participants présents à cette réunion. Aussi, il présente l'ordre du jour.

**1. Rappel du cadre réglementaire**

M. Nicolas HONORÉ rappelle le cadre réglementaire du SAGE.

**2. Approbation des règles de fonctionnement de la CLE**

M. Nicolas HONORÉ propose d'approuver les règles de fonctionnement de la CLE, nonobstant des propositions de modifications.

M. Jacques DELPORTE demande à modifier le nombre de membres dans le collège des « élus » du bureau. Passage de six membres à huit membres.

La modification est acceptée, une seule voie s'opposant à cette demande.

M. Nicolas HONORÉ propose de passer au vote des règles de fonctionnement.

Les règles de fonctionnement de la CLE sont approuvées par l'assemblée.

### **3. Vérification du quorum exigé au règlement de la CLE pour les élections**

M. Nicolas HONORÉ demande la vérification du quorum pour commencer les élections.

Selon l'article 3.1 du règlement de fonctionnement de la CLE, au moins deux tiers des membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux doivent être présents ou représentés pour le vote.

<b>Collège</b>	<b>Membres</b>	<b>Présents</b>	<b>Mandats</b>	<b>Quorum (2/3)</b>
<b>Collège des collectivités et des structures gestionnaires de l'eau (8 membres)</b>	27	19	3	22/18
<b>Collège des usagers</b>	13	10	0	10
<b>Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (3 membres)</b>	8	4	4	8
<b>Total</b>	48	33	7	40/32

Le quorum est atteint pour tous les collèges.

### **4. Élection du Président de la CLE**

M. Nicolas HONORÉ, après avoir rappelé que le Président de la CLE doit être désigné au sein et par les membres du premier collège, lance un appel à candidature.

M. Jacques DELPORTE, Président du SIAM, structure porteuse du SAGE, propose sa candidature pour la présidence de la CLE. Il souhaite exposer à l'assemblée les motivations de sa candidature. Il exprime sa vision de l'élaboration du SAGE Marne et Beuvronne et souligne la complexité de ce travail. Il évoque l'important travail réalisé jusqu'alors. M. Jacques DELPORTE termine en exprimant ses remerciements.

Aucun autre candidat ne se déclarant, M. Nicolas HONORÉ, propose de procéder à l'élection. Le vote a lieu à main levée en séance plénière.

À l'unanimité des membres présents et représentés du collège des élus, M. Jacques DELPORTE est élu Président de la Commission Locale de l'Eau.

## 5. Élection des vice-présidents

M. Nicolas HONORÉ invite ensuite les membres de la CLE à procéder à l'élection des Vice-Présidents.

Quatre Vice-Présidents sont élus.

Président de la CLE	Jacques DELPORTE
---------------------	------------------

1 <sup>er</sup> Vice-Président	Jean-Luc SERVIERES (collège des élus)
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Régis SARAZIN (collège des élus)
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	Fernand VERDELLET (collège des élus)
4 <sup>ème</sup> Vice-Président	Claude GAUTRAT (collège des usagers)

*M. Nicolas HONORÉ transmet donc la Présidence de la CLE et de la séance à M. Jacques DELPORTE qui remercie les membres de la CLE de leur confiance.*

## II. Présidence du Président de la CLE

### 1. Désignation des membres du bureau

M. Jacques DELPORTE propose de désigner les membres du bureau au sein des trois collèges qui le compose. Le bureau est composé de 14 membres répartis en 8 sièges pour les élus, 3 pour les usagers et 3 pour les services de l'État.

Il commence par la désignation du collège des représentants de l'État et de ses établissements publics.

M. Grégory MOREAU propose que lui-même, Mme. Magali JOURNET et Mme. Lydia PROUVÉ soient les trois membres représentant l'État.

M. Jacques DELPORTE valide cette proposition.

M. Jacques DELPORTE désigne Mme. Nathalie TORTRAT, M. Laurent DELPECH, M. Jean-Luc CHANUSSOT et M. Pierre LAPORTE comme représentants du collège des élus, en plus de lui-même et des trois vice-présidents issus de ce collège (conformément aux règles de fonctionnement).

En plus de M. Claude GAUTRAT (Vice-Président de la CLE et de fait membre du Bureau conformément aux règles de fonctionnement), M. Fabien GARNIER et M. Éric GENET se portent candidats pour représenter le collège des usagers.

Suite à ces propositions, M. Jacques DELPORTE, prononce les résultats. La composition du bureau de la CLE est la suivante :

<b>Collège des collectivités et des structures gestionnaires de l'eau (8 membres)</b>		
Président de la CLE	Jacques DELPORTE	SIAM
1er Vice-Président	Jean-Luc SERVIERES	CA Roissy Pays de France
2ème Vice-Président	Régis SARAZIN	CA Pays de Meaux
3ème Vice-Président	Fernand VERDELLET	CA Val d'Europe Agglomération
	Nathalie TORTRAT	CR Île-de-France
	Laurent DELPECH	CA Marne et Gondoire
	Jean-Luc CHANUSSOT	CD Seine-et-Marne
	Pierre LAPORTE	CD Seine-Saint-Denis
<b>Collège des usagers (3 membres)</b>		
4me Vice-Président	Claude GAUTRAT	FNE
	Fabien GARNIER	SAUR
	Éric GENET	VEOLIA
<b>Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (3 membres)</b>		
	Grégory MOREAU	DDT77
	Magali JOURNET	DRIEAT
	Lydia PROUVÉ	AESN

M. Jacques DELPORTE rappelle les grands enjeux du SAGE (inondation, pollution, ruissellement) et remercie les membres du bureau pour leur implication.

## **2. Désignation de la structure porteuse**

M. Jacques DELPORTE confirme la désignation du SIAM comme structure porteuse intermédiaire du SAGE Marne et Beuvronne. Un syndicat « ad hoc » devra être créé avant la validation des documents du SAGE Marne et Beuvronne sous une échéance de deux à trois ans.

## **3. Présentation du SAGE Marne et Beuvronne par la structure porteuse (cf. Présentation PowerPoint en pièce-jointe)**

Mme. Amandine HASSANI replace le SAGE dans son contexte réglementaire. En 2000, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) instaure l'obligation de protéger et restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans l'ensemble de l'Union Européenne. Elle fixe comme objectif de rétablir - ou de maintenir lorsque c'est déjà le cas - le bon état de toutes les eaux d'ici à 2027. Il s'agit notamment de protéger toutes les formes d'eau, de restaurer les écosystèmes à l'intérieur et autour de ces masses d'eau, de réduire la pollution dans les masses d'eau et de garantir une utilisation durable de l'eau par les particuliers et les entreprises.

En complément de la DCE, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) adoptée en 2006 apporte deux avancées majeures : la reconnaissance du droit à l'eau pour tous et la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau.

Mme. Amandine HASSANI explique que les outils de planification tels que les SDAGE et les SAGE veillent notamment à atteindre l'objectif de la DCE en définissant à leurs échelles d'action des orientations permettant de protéger et restaurer la ressource en eau.

Mme. Lydia PROUVÉ précise que le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 prend également en compte le changement climatique dans ses orientations. Celui-ci propose des solutions notamment opérationnelles (en prenant en compte les actions de sensibilisation) sur les effets du changement climatique.

Mme. Amandine HASSANI revient sur la définition du SAGE. Outil de planification ayant pour but une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, le SAGE fixe à l'échelle locale, avec les acteurs de son territoire, des objectifs généraux d'utilisation, de protection et de mise en valeur de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.

C'est un document élaboré de façon concertée par les membres de la CLE. Celle-ci est l'instance de concertation et de décision du SAGE. En ce qui concerne la CLE du SAGE Marne et Beuvronne, Mme. Amandine HASSANI rappelle que ses membres sont répartis au sein de trois collèges :

Collège des collectivités et des structures gestionnaires de l'eau (8 membres)	27
Collège des usagers	13
Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics	8
<b>Membres de la CLE du SAGE Marne et Beuvronne</b>	<b>48</b>

Le SAGE a une portée juridique. Son Plan d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et son Règlement sont opposables. Les documents d'urbanisme tels que les PLU, PLUi, SCoT... doivent être compatibles avec le PAGD. Les ICPE et les IOTA doivent être conformes au règlement.

Mme. Amandine HASSANI rappelle le contexte d'apparition du SAGE Marne et Beuvronne. Celui-ci préfigure dans le SDAGE 2022-2027. Il le définit comme le reste de l'Unité Hydrographique « Marne Aval », la partie aval étant occupée par le SAGE Marne Confluence. Suite à cette préfiguration, une étude préliminaire est lancée en 2019 par le SIAM. Finalisée en 2021, elle propose un état des lieux multithématique du territoire et des scénarios de périmètre possibles. En novembre 2022, l'arrêté inter-préfectoral de périmètre du SAGE Marne et Beuvronne est signé par les quatre-préfecture de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise et de l'Oise. Au total, 118 communes réparties sur quatre départements et deux régions - Hauts-de-France et Île-de-France - sont concernées.

Mme. Amandine HASSANI liste les enjeux prévisionnels définis dans l'étude préliminaire. Des enjeux en lien avec la gestion quantitative (sécheresse, inondation) et qualitative (pollution) des cours d'eau ; la protection des zones humides et la gestion des eaux pluviales à la source.



Enfin, Mme. Amandine HASSANI rappelle que le portage du SAGE est assuré par le SIAM en attendant la création d'une structure de mise en œuvre regroupant les EPCI-FP de tout le périmètre du futur SAGE.

#### **4. Calendrier prévisionnel d'élaboration et éléments budgétaires**

Mme. Lydia PROUVÉ explique que l'AESN accompagnera financièrement l'élaboration du SAGE. L'AESN aidera tant sur la partie fonctionnement du poste d'animation que sur l'ensemble des études. Mme. Lydia PROUVÉ précise que le SAGE Marne et Beuvronne est le 8<sup>ème</sup> SAGE francilien à être en écriture. L'AESN va donc accompagner l'ensemble des travaux au travers des conseils techniques liés aux financements mais également liés à la validation des documents du SAGE avec le Comité de Bassin.

Mme. Amandine HASSANI présente les futures études à réaliser et le budget prévisionnel du SAGE.

M. Jacques DEPORTE explique que la dépense globale du SAGE est autour d'un million trois cent mille euros, à répartir selon une clé de répartition définie avec la CLE.

#### **5. Points divers**

M. Jean-Michel MOSKOVOY revient sur le travail effectué depuis 2019 et remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées pour que la CLE puisse être mise en place ce jour.

M. Jacques DELPORTE remercie les présents pour leur participation et leur implication.

Aucune question n'est soulevée.

M. Jacques DELPORTE lève la séance à 11 heures 20.